



# Crédit Vélo CIC

## Financer son vélo, même électrique, à un taux de 0% TAEG fixe c'est possible.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemple : pour un "Crédit Vélo"<sup>[1]</sup> d'un montant de 2500€ et d'une durée de 36 mois, vous remboursez 35 mensualités de **69,45 €** et une dernière de **69,25 €**. **Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0%** [taux débiteur fixe : 0%]<sup>[2]</sup>.

**Montant total dû par l'emprunteur : 2500 €.** Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiquées ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité de Travail et Invalidité Permanente calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1<sup>re</sup> cotisation mensuelle de 2,91€, un montant total sur la durée du crédit de 53,79€ et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,40%.

OFFRE DE CRÉDIT AFFECTÉ SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 6000 euros. Pour les particuliers. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'Agence CIC.  
Délai légal de rétractation : 14 jours. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr).



Construisons pour que le monde bouge.